

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

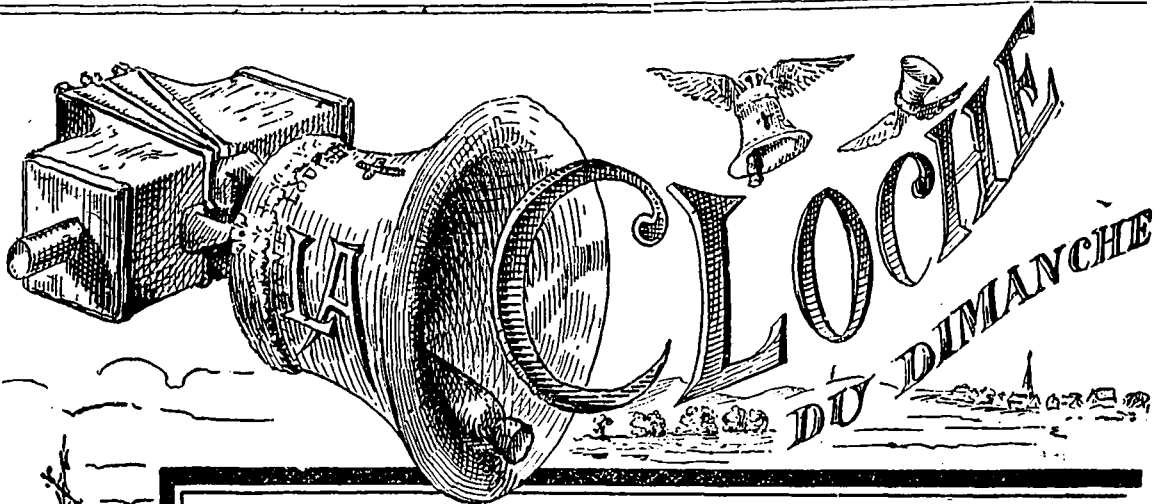
Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

UN SOU LE NUMERO.



VOL. I.

ABONNEMENTS.

No. 18.

Pour le Canada et les Etats-Unis, 50c.
par année.

Pour Montréal, - - - - - 75c.

Pour l'Union Postale, (5 francs) - \$1.00
par année.

Annonces, 10c. la ligne pour la 1re insertion.
Pour les insertions subséquentes, on traite à forfait.

Prière d'adresser toutes les Correspondances
G. VEKEMAN,

B. P.—2177.



SUR LES GRANDS LACS. — LE CANOT D'ECORCE DES INDIENS.

DU CHANGEMENT !

Un brave ouvrier, après avoir été longtemps la victime des boissons spiritueuses, est entré dans une Société de Tempérance. Au bout de deux ans, il rencontre un de ses anciens camarades qui cherche en vain à lui faire accepter un verre de gin.

— Non, dit-il, je n'en prends pas, je n'en prendrai plus jamais !

— Cela doit vous paraître "pas mal drôle" de vous abstenir de toute liqueur !

— En effet...

— Quel changement !...

— Oh! oui, bien des changements. Mon cœur est

plus léger et mon portefeuille plus lourd ; mon cerveau est libre et mon estomac fonctionne à merveille. Mes forces sont doublées ; j'ai de la santé à revendre. Chez moi, je ne vois que des figures joyeuses ; ma femme est heureuse et mes enfants, toujours propres, sont les premiers de leur classe. Mon patron est content de moi et il a augmenté mon salaire. Vous voyez, cher ami, qu'il y a beaucoup de changements.

— Je ne m'attendais pas à cela, répond l'ami, et il s'en va tout pensif.

Les Sociétés de Tempérance sont des institutions qui font plus de bien qu'on ne saurait le dire. Encourageons-les.

La CLOCHE du DIMANCHE

REVUE HEBDOMADAIRE

Directeur : JEAN des ERABLES

Éditée par G. VEKEMAN

33, — RUE ST-NICOLAS, — 33
MONTREAL



JEUDI, 17 FÉVRIER 1898

Un de nos Zélateurs nous écrit :
" On a ri de moi lorsque j'ai mis ma maison de commerce sous la protection spéciale de S. Antoine de Padoue, mais j'ai laissé rire... Jamais je n'ai demandé une faveur au grand thaumaturge sans l'obtenir. Annoncez cela et je propagerai la CLOCHE !"

L'enfant pour lequel sa mère a demandé une prière à tous nos lecteurs, est guéri. Remercements.

A NOS AMIS

Le rapport de l'Union Franco-Canadienne, dont nous recommandons la lecture à tous nos amis, nous force à remettre au prochain numéro plusieurs communications intéressantes. Nous sommes à prendre nos mesures pour publier sous peu 16 pages au lieu de 12. Chaque semaine nous donnerons 4 pages de feuilleton, ce qui formera au bout de l'année un beau volume valant à lui seul plus que le prix de l'abonnement.

Vous lisez ce journal, c'est très bien ; jamais vous n'y apprendrez à faire ou à approuver le mal. Mais, ce n'est pas assez. Après avoir lu la CLOCHE, passez-la à d'autres, afin qu'ils la lisent à leur tour. Qui

dira jamais le bien que vous pourrez faire ainsi, sans peine ni dépenses !

L'imprimé sous toutes ses formes est l'arme que nous devons tous manier contre les adversaires de notre sainte foi. Pour faire lire de bonnes publications, il faut aller jusqu'à s'imposer de vrais et sérieux sacrifices.

Nombre de personnes ne se rendent pas assez compte des ravages que fait la mauvaise presse et du devoir qui s'impose à tous les honnêtes gens de payer de leur personne et de leur bourse pour répandre la bonne presse et lutter ainsi contre les mauvaises doctrines.

Si chaque catholique remplissait son devoir sur ce point, la mauvaise presse n'y survivrait pas, et la société serait sauvée.

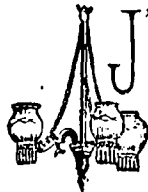
R. P. FAYOLLAT, S. J.

ABUS DES ALCOOLS.

DEUXIÈME CAUSERIE.

COMMENT ON PREND LA MAUVAISE
HABITUDE DE BOIRE.

LES ALCOOLIKES EN TEMPS
D'ÉPIDÉMIE.



J'AI parlé, de la triste mort d'une victime des boissons alcooliques.

Son histoire est celle de beaucoup d'autres. Il avait toujours été très-sobre, lorsque, par un beau jour d'hiver, comme il conduisait des traverses de chemin de fer à la gare la plus proche, il rencontra un ami qui lui offrit un coup à boire.

Il y toujours de ces gens altérés qui ne sauraient se mettre en route sans avoir en poche le petit flacon de consolation.

Grégoire accepta, par politesse. Il faisait très-froid et le pauvre homme s'imaginait que cette liqueur brûlante lui donnerait des forces en le réchauffant doucement. Grande était son erreur. Les boissons alcooliques font du "bien" à l'homme comme un coup de fouet en fait au cheval. On ne va pas loin avec ce système.

Les liqueurs causent, pendant quelques instants, une certaine sensation de chaleur, mais le vrai moyen de mourir de froid c'est d'en boire beaucoup, lorsqu'on entreprend un long voyage par des chemins couverts de neige et de glace. Brusquement, sans avoir conscience de son état, on se sent envahi par le sommeil, on s'endort et on se réveille — fort mal préparé — dans l'autre monde.

Je ne suis plus jeune, je pratique depuis plus d'un quart de siècle, et mes lecteurs seraient surpris si je leur disais combien j'ai vu mourir ainsi de malheureuses victimes de l'alcoolisme.

Qu'on le sache bien, l'homme qui fait usage de boissons fortes, a généralement le sang vicié, et sa guérison est toujours plus difficile que celle d'un homme sobre, quelle que soit sa maladie.

J'ai fait un voyage en Europe en 1866. Le choléra sévissait en Belgique et dans le nord de la France. J'eus l'occasion de visiter les hôpitaux de Beauvais, Arras, Valenciennes, Cambrai, Lille, Bruges, Gand, Bruxelles, Anvers et Liège. Partout, entendez-vous, amateurs de la bouteille infernale ? je constatai que les alcooliques tombaient comme des mouches. " Le fléau n'a qu'à les toucher du bout du doigt pour les culbuter," me dit un vieux praticien.

Et il ajouta :

— Ces maudites boissons doivent avoir été inventées par la mort elle-même, afin qu'elles rendent plus facile son horrible besogne.

Mais la maladie et la mort ne sont pas les seules conséquences de cette funeste passion. Combien de crimes qui n'eussent jamais été commis sans l'ivrognerie ; que de catastrophes causées par l'abus des liqueurs !

Combien de pauvres et de vagabonds, traînant péniblement une existence misérable, vivant méprisés, repoussés partout, jouiraient d'une honnête aisance, s'ils avaient su résister à la tentation !

Si j'étais égoïste, je ne me plaindrais pas des boissons spiritueuses, car elles me procurent plus de revenus que toutes les maladies réunies.

Mais quand je vois tant de familles menacées de misère, quand je vois tout un pays s'appauvrir, quand je vois des intelligences s'éteindre, des familles se décimer par la faute de cet infernal poison,

je voudrais être assez puissant ou assez éloquent pour faire tomber le verre de la main des buveurs.

Le pauvre Grégoire, dont j'ai raconté l'histoire, laissa sa femme et ses enfants dans la misère. Ce fut son grand chagrin au lit de mort. Il eût été plus affligé encore s'il avait pu prévoir que son dernier-né ne devait lui survivre que de quelques semaines. L'infortuné petit être n'avait dans les veines qu'un sang vicié, son développement physique et moral était complètement impossible.

L'ivrogne n'est bon à rien. Nul ne le respecte, beaucoup se moquent de lui. Voici comment un poète satirique décrit le buveur :

Sur le midi, sortant de la taverne
Certain ivrogne allait je ne sais où ;
Mon homme tombe, et soudain on le berne,
Bien qu'il jouit à se casser le cou.
Quelqu'un pourtant lui dit : Ami Magloire,
Puisque le gin vous fait ainsi broncher
À chaque pas... vous avez tort de boire.
— Non, répondit-il, mais j'ai tort de marcher.

Oui, le malheureux avait tort de marcher après avoir trop bu ; on aurait aussi tort de conclure des affaires quand on a "pris un coup." Mais, mieux que cela, on devrait s'abstenir de toute boisson enivrante : c'est le meilleur moyen de marcher droit... physiquement et moralement.

DOCTEUR X.

CONFERENCE

Dimanche, le 20 Février, à la Salle du Corps de Musique de Tempérance, 1515, Rue Ste-Catherine, à Montréal, CONFERENCE par M. G. VEKEMAN, (Jean des Erables de la CLOCHE.)

Cette Conférence commencera à 8½ heures du soir.

Les membres de la Société de Tempérance sont invités à se rendre en corps, musique en tête, à cette conférence, immédiatement après l'assemblée.

Outre la Conférence, il y aura Musique, Chant, Déclamation et Représentation Dramatique.

ADMISSION, 10 Cts. Les hommes et les jeunes gens seront seuls admis.

Mourir est une loi et non un châtiement.
MARTIAL.

Le plaisir de se venger a toujours été celui d'un esprit faible et malsain.

JUVENAL.

LETTRE OUVERTE

A MON CHER CAMARADE P'TIT LOUIS

MON cher ami, j'ai un gros rhume... Vous savez où je l'ai gagné (on appelle cela *gagner!*) et vous pensez bien que je voudrais le rendre, pour ne pas

conservé plus longtemps du bien mal acquis. En attendant, d'après les conseils du Dr. X., je tousse comme un bon. C'est ce qu'il fait lui-même quand il se voit pincé. Pour trouver le temps moins long — je suis consigné au coin du feu comme une lettre non réclamée à la poste — je bois du thé au gallon, je lis et je vous écris.

Je viens de lire quelques pages de la vie du Roi Louis XI, que Drumont déclare Grand, parce qu'il a pendu beaucoup de Juifs, et quelques chapitres de la "France Juive" du prénommé Drumont. Ce dernier voudrait imiter, surpasser même le monarque français en pendant tous les banquiers juifs et en donnant leur fortune aux pauvres.

Je ne saurais approuver ces moyens extrêmes. Je n'en prendrais aucun, si j'en avais le pouvoir. Je ne suivrais pas même le conseil de la chanson célèbre :

Pour les laver
Faudrait les noyer...

Non, pas de violence, bien que les Juifs, ennemis de tout ce qui est catholique ou même simplement chrétien, auraient vite fait de nous ôter le goût du pain s'ils étaient les maîtres. Mais à toutes les ligues qu'ils organisent et à tous les journaux qu'ils fondent, j'opposerais d'autres ligues et d'autres journaux et je les empêcherais bien de nous mener à la ruine.

Je... Mais, qui sait? Les hommes sont bien curieux en cette singulière fin de siècle! On ne m'entendrait, on ne m'écouterait, on ne me croirait peut-être pas. Aujourd'hui tout le monde porte des lunettes bleues ou rouges, on traite de fous ou d'intrigants ceux qui ne portent absolument pas de lunettes et qui voient les hommes et les choses comme ils sont réellement.

L'indépendance, la sincérité, le dévouement... Allons donc! Les méchants s'en moquent et les bons y sont indifférents. Je fais naturel-

lement une exception pour les lecteurs de la CLOCHE, gens raisonnables qui veulent sincèrement le triomphe de tout ce qui est beau, bon et juste. Mais la grande masse! Miséricorde!

Combien de journalistes, hommes intelligents et instruits cependant, qui écrivent non ce qu'ils croient être la vérité, mais ce qui leur paraît utile au parti qu'ils servent moyennant finances et dans l'unique but d'arriver à un bon poste lucratif! Question de patronage : c'est l'appétit qui parle et non le cœur. La tête se met au service du ventre : le picotin remplace le Crucifix au bureau de rédaction.

Et, comme le dit fort bien Drumont, le cercle se resserre de plus en plus. De plus en plus aussi ceux qui voudront dire la vérité ressembleront à ces martyrs inutiles dont parle un écrivain russe : "Ils n'ont pas même la consolation de lutter en plein jour. On les achemine vers le Kamtchatka ou vers Tobolsk ; ils traversent des villages, des villages, des villages... De la neige et encore de la neige, et, peu à peu ils disparaissent dans l'inconnu ; ils entrent sous une cloche pneumatique. C'est fini... Qu'ils parlent ou qu'ils ne parlent pas, c'est absolument la même chose."

Ici on ne recourt pas aux moyens violents pour étouffer la voix des défenseurs de la vérité : on leur coupe les vivres.

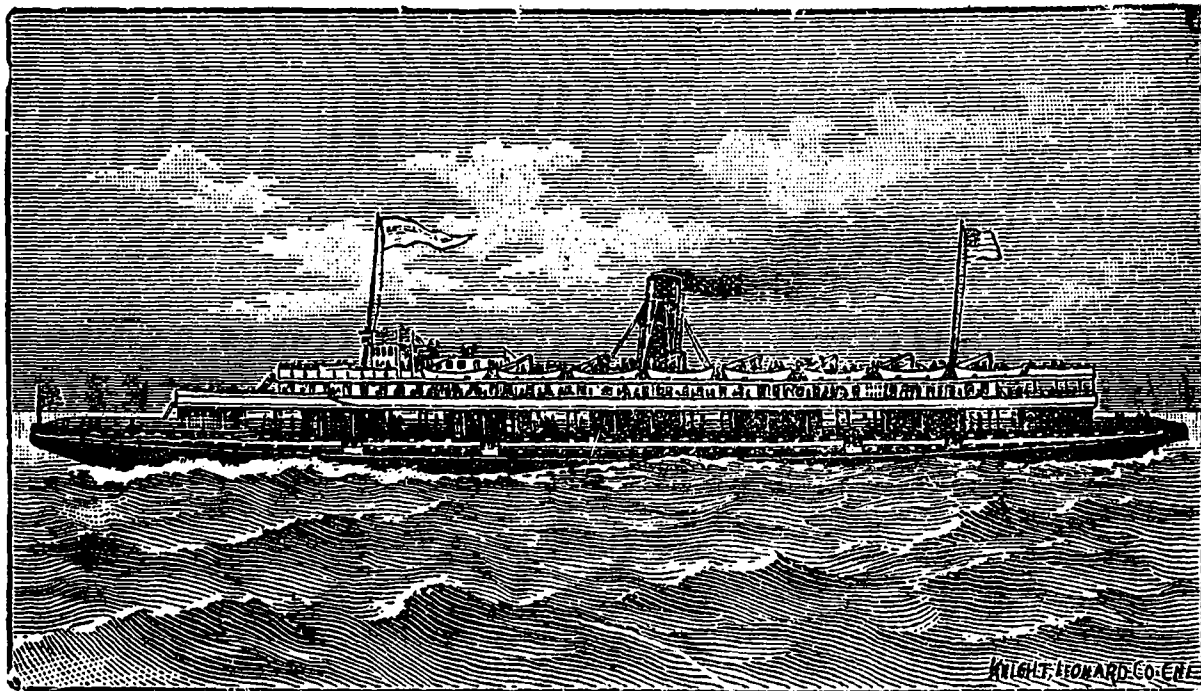
Eh bien! tout cela est fort triste! N'êtes-vous pas de mon avis, mon cher P'tit Louis?

En dehors de ces trois maîtres tyranniques, les rouges, les bleus et les amateurs de choses drôles, l'écrivain capable de penser tout seul trouve difficilement des lecteurs. Vends-toi, prostitue ta plume, ou crève! Il y en a qui, à force de génie, de persévérance et d'économie, ne... crèvent pas beaucoup avant le temps, mais ils sont rares et ils méritent une statue... en sucre d'érable. La plupart se convertissent et vivent.

Quand on entend dire : "Tel journal doit tomber, parce que son parti n'est plus au pouvoir ; tel autre va grandir, car il a des amis au parlement," on a bien le droit de demander où tout cela doit nous conduire.

Apostolat de la presse, liberté de la parole reproduite sur le papier : farce d'un côté, abus de l'autre.

Et, en attendant, grâce à la complicité des uns, à l'indifférence des



SUR LES GRANDS LACS. — PALAIS FLOTTANT DE 1897.

autres et à la frivolité du plus grand nombre, nous allons à la dérive. Les sociétés secrètes et les corsaires du commerce nous rongent, nous minent, nous conduisent à la banqueroute.

Assez sur ce chapitre. Les jours succèdent aux jours et bientôt arrivera la saison des sucres... Cela s'annonce bien. Nous avons eu de la neige en masse (vous vous rappelez?) et nous en aurons encore. Après cela, qu'il gèle au bon moment et qu'il dégèle à propos, et les érables se laisseront saigner comme de vulgaires contribuables et les marmites s'empliront rapidement... Entaillez beaucoup de troncs, cher ami, faites beaucoup de sucre, et vous recevrez la visite cordiale quoique plus ou moins intéressée de votre tout dévoué

J. D. E.

SOYONS UNIS



On parle beaucoup, dans tous les pays du monde, du capitaine juif Dreyfus, de sa condamnation à l'exil pour la vie; des efforts faits par sa pauvre femme pour obtenir la révision

de son procès, de la mise en accusation du romancier Emile Zola, qui n'a pas craint d'attaquer le conseil de guerre et, par là, toute l'armée française...

La CLOCHE n'est pas un journal politique et l'espace nous manque pour mettre nos lecteurs au courant de toutes ces histoires. Mais nous sommes toujours disposés à profiter d'une occasion favorable pour prêcher la paix et l'union et tirer des événements des conclusions et des enseignements capables d'avancer la réalisation de notre programme.

Dreyfus est Juif et d'origine allemande. Une triste recrue pour une armée qui songe à la revanche! Il est surveillé étroitement, dans l'Île au Diable, autour de laquelle des légions de requins affamés font bonne garde. Ce détenu coûte à la France dix mille dollars par année sans compter le "trouble." Simple détail que nous notons en passant.

Rochefort et d'autres communards, déportés à la Nouvelle-Calédonie, ont pu s'évader. Nul doute que les Juifs ne seraient pas fâchés de procurer à leur coreligionnaire une chance pareille. En attendant, ils ont trouvé Zola et d'autres écrivains qui ont entrepris de faire casser l'arrêt en vertu duquel le capitaine dégradé Dreyfus gémit loin de sa patrie. Et, pour atteindre leur but, ils n'ont pas craint, eux qui tiennent tant à l'argent, de sacrifier des monceaux d'or.

Ils sont unis, ces ennemis du nom chrétien, et ils nous donnent là — une fois n'est pas coutume — un exemple que nous devrions imiter. Quand un Juif se met en

tête de fonder une maison de commerce ou de banque, ou d'éditer un journal, cela marche comme sur des roulettes. Ils sont unis.

Juifs, francs-maçons, socialistes et anarchistes, divisés sur des questions de détail, marchent comme un seul homme dès qu'il s'agit de nous nuire. Tout récemment encore les députés socialistes de la Chambre française ont publié un manifeste dans lequel ils demandent à leurs amis de ne pas seconder les efforts des antisémites, de ne pas entraver l'œuvre des Juifs, et, par contre, de s'unir pour combattre le capital, l'armée et la religion. Il va sans dire que cet appel fut entendu!...

Pourquoi ne faisons-nous pas pour le bien ce que ces gens font pour le mal? Pourquoi n'encourageons-nous pas, partout et toujours, ceux qui combattent pour ce que nous prétendons aimer le plus, la langue maternelle, la patrie et la foi? Pourquoi y en a-t-il tant parmi nous qui non-seulement refusent leur obole à une œuvre de propagande chrétienne, mais qui cherchent encore à décourager ceux qui se dévouent, prédisent leur insuccès et paraissent même le désirer?

Soyons donc unis pour le bien, comme nos ennemis le sont pour le mal!

JEAN DES ERABLES.

SUR LES LACS.



LES premiers explorateurs qui visitèrent les lacs Ontario, St. Clair, Erié, n'avaient d'autre mode de transport que de légers canots en écorce que les indiens prêtaient aux Européens en échange de menus objets en verroterie, du tabac, des armes, etc. Ce moyen de transport était lent et dangereux ; on n'avait pas seulement la fureur des flots à craindre, mais souvent les rumeurs indiens trahissaient la parole donnée et massacraient sans pitié les voyageurs qui s'étaient confiés à eux.

Ce fut pourtant avec l'aide de ces frères esquils que la civilisation chrétienne pénétra dans les forêts vierges de l'Ontario où vivaient de puissantes tribus indiennes. En 1667 le R. P. Jacques Marquette, jésuite missionnaire, partit en canot de Québec et après une année de navigation et de portages pénibles, il arriva dans le pays des lacs. Il évangélisa les nombreuses tribus établies sur les rives du lac Michigan ; à Mackinac il eut le bonheur de voir plus de 2000 guerriers réunis pour entendre la parole sainte. Ce fut son dernier triomphe. Quelques jours après il voulut aller évangéliser au Sault Ste Marie ; à peine embarqué il devint malade. On le ramena en hâte au fort Mackinac où il ne tarda pas à expirer.

Aujourd'hui les voyages sont devenus chose facile sur ces grandes nappes d'eau, grâce aux palais flottants qui les sillonnent en tous sens. Il y a loin du frêle canot d'écorce aux magnifiques vapeurs en acier, pourvus de tout le luxe, de toutes les commodités possible. Les canots d'autrefois transportaient de trois à douze personnes, les vapeurs modernes accomodent jusqu'à deux mille voyageurs..

LES PLAGIAIRES

Dans certains pays les plagiaires sont mis au ban du monde des lettres ; on les montre au doigt comme des voleurs. Il devrait en être de même partout. Voler à quelqu'un ses pensées, le fruit de ses études, est aussi criminel que de lui dérober son argent.

TOLSTOÏ.



Jamais homme ne fut autant en contradiction avec ses écrits que le romancier russe Tolstoï. Il préche le célibat et se marie trois fois. Il décrie les nobles qui maltraitent leurs serfs et on l'a vu fouetter jusqu'au sang des domestiques qui n'obéissaient pas assez vite. Dans plusieurs de ses livres il fulmine contre l'immoralité du siècle et l'un de ses ouvrages est d'une si révoltante immoralité que la vente en est défendue dans plusieurs pays.

Ses principes révolutionnaires lui attirèrent maints embarras avec le czar. Toujours il est vêtu du simple costume des paysans russes à l'exception d'une cravatte d'un rouge flamboyant et de bottes vernies qu'il confectionne lui-même. Ses quatorze enfants ont tous travaillé dans ses manufactures. Il hait l'intempérance et s'enivre souvent. Son temps est employé à écrire des romans, critiquer le gouvernement et travailler dans une boucherie qui lui appartient.

Ses ouvrages ont été traduits en 17 langues. La vaporeuse héroïne d'un de ses meilleurs romans, Anna Karenina, n'était autre que sa cuisinière. Son chef-d'œuvre est "La guerre et la paix" traitant de la Campagne de Russie, la grande débâcle de 1812. Tolstoï est âgé de 68 ans.

SA 25ME ANNÉE

Nos sincères félicitations au *Naturaliste Canadien*, qui vient d'entrer dans sa 25me année. Puisse-t-il obtenir le succès qu'il mérite à tant de titres et que nous lui souhaitons de tout cœur. Nos meilleurs vœux à son savant et vaillant directeur.

LE DEVOIR.

Celui qui n'attend le bonheur que de l'estime et de la considération des hommes, est obligé de suivre sans dévier le sentier étroit de l'usage établi et de se soumettre à toutes les exigences du monde. Sa vie est tracée et s'il veut un jour agir selon lui-même, il fait toujours trop ou trop peu aux yeux des juges qui l'observent. Mais celui qui n'attend que le jugement de Dieu ne relève que du devoir et de la conscience ; celui-là est fort et jouit de la liberté absolue du dévouement et du malheur.

J. T. DE ST-GERMAIN.

RÉPARTIE ENFANTINE.

MON ami Achille, bambin de six ans, témoigne déjà un goût très prononcé pour le dessin et, lorsque surpris d'entendre cesser tout à coup son argentin babill, ou ses bruyantes admonestations à ses coursiers de bois, vous vous étonnez de la disparition subite du lutin, vous êtes certain, si vous le cherchez un peu, de trouver cet artiste en herbe absorbé dans la

contemplation, soit d'une personne, d'un oiseau, d'une fleur ou d'un objet quelconque, et mettant tout son art, tout son savoir-faire, à le reproduire sur le papier, car monsieur dessine d'après-nature, — excusez du peu, — et ne s'entend pas mal à tracer le portrait de sa petite amie Juliette.

Mais je dois avouer que le bambin ne possède pas la vertu d'humilité à un degré aussi élevé que son talent artistique. Aussi, est-il heureux, après l'éclosion d'un de ses chefs-d'œuvre, de l'exhiber à ses admirateurs, de préférence à son papa.

Or, ces jours derniers, Achille venait à peine de donner le dernier coup de crayon à un ravissant croquis, qu'il se hâta de placer sous les yeux de son père, qui ne manquait pas, pensait-il, de décerner les éloges les plus hyperboliques à l'œuvre de son fils.

Malheureusement, le papa, qu'une discussion sérieuse accaparait tout entier, ne reçut pas, avec sa bonne grâce accoutumée, la visite du jeune artiste et ce dernier, qui étonné d'un tel accueil, se disposait à riposter sur la manière indigne dont on recevait sa petite personnalité, se vit congédier avec ces paroles :

— Va jouer dans l'autre chambre : quand tu auras de la barbe au menton, tu viendras discuter avec ces messieurs.

Et l'enfant, considérant l'auteur de ses jours dont une fine moustache orne seule la lèvre supérieure, s'écria d'un accent triomphant :

— Mais toi non plus, tu n'as pas de barbe au menton, papa, et, pourtant tu "disputes" (discutes) bien !

BOITE AUX LETTRES.

E. — Il paraît que ça marche bien ! Comment vous remerciez ?

Ste-Rose de Lima. — Reçu l'envoi.

Jeanne. — Nous espérons que vous nous enverrez la suite de votre travail. On y tient.

G. C. — Le Dr X. espère qu'on l'invitera.

M. Jules R. — Reçu vos deux lettres. Merci, on les utilisera.

D. H., Ch. T. et A. T. — Jean et son Secrétaire vous remercient de tout cœur. Ils vous enverront une lettre collective. Votre envoi leur a fait le plus grand plaisir.

Ami F. P. — J. nous écrit qu'un mariage dans la famille est cause du retard. Il faudra bien attendre.

P. J. — A certaines personnes, l'eau chaude, le matin, fait moins de bien que l'eau froide. Mais un verre d'eau chaude avant les repas facilite toujours la digestion.

Ludovic. — Votre excellente chronique paraîtra la semaine prochaine.

Incognito. — Même avis.

Rév. M. J. — J. D. E. écrira le roman demandé lorsqu'il aura terminé celui auquel il travaille actuellement. Il en est au dernier chapitre.

Ménage sans enfants cherche pension dans famille tranquille. Adresse : Boite de poste 2177.

Le travail joint à la gaieté,
Souffrir et surmonter toutes choses :
La nonchalante oisiveté
Se blesse sur un lit de roses.

BURNS.

L'Union Franco-Canadienne

SA DERNIERE CONVENTION ANNUELLE.

C'est le mercredi, 9 février, qu'a été tenue cette assemblée générale, dans les salles du siège principal de l'association, au No 73 de la rue St Jacques, Montréal.

"Cette réunion a eu un grand succès, nous rapportent les grands organes de la presse quotidienne, dans la métropole, et le résultat de ses délibérations aura vraisemblablement le meilleur effet, non-seulement pour le progrès de L'Union Franco-Canadienne, mais pour l'affermissement subséquent de la mutualité en général dans la province."

Parmi les cinquante ou soixante sociétaires qui avaient tenu à se rendre à cette session plénière de L'U. F. C., on remarquait :

MM. les abbés M. Auclair, curé de St. Jean Baptiste de Montréal, Eug. Lapointe, directeur du petit séminaire de Chicoutimi, Elie J. Auclair, vicaire à St. Jean-Baptiste, S. Dubeau, vicaire à St Jacques, J. B. Morin, missionnaire de la colonisation, J. M. A. Denault, F. X. Larrivée, A. Chénard, Montréal, J. C. Héroux, Joliette, Donat Trudel, Montréal, Napoléon St. André, Oscar Parent, Joliette, Georges Gauthier, Montréal, Alcide Bertrand, L'Epiphanie, Cyrille Guillard, St Joseph du Lac, Ludger Côté, Chas Beauchesne, Montréal, Salomon Charbonneau, St François de Sales, L. A. Houde, jr., Henri L. M. Augé, Montréal, Dr E. A. Laferrrière, C. A. Gouin, Sorel, J. P. N. Gonthier, Trois-Rivières, Ad. Bellemare, C. D. Thériault, C. Ethier, Albert Ethier, Montréal, Jérémie Piette, Joliette, Avila Chartrand, M. J. Curot, Montréal, J. E. Parent, St. Jérôme, C. A. Goulet, Joliette, H. Côté, Méléric Sansregrets, St Paul de Joliette, Auguste Belleville, Joliette, M. Marchand, J. O. Chartrand, Isaac Moreau, Réal Cloutier, Dr J. I. Desroches, Dr S. Boucher, Dr P. Barrette, Montréal, P. V. Ayotte, Trois-Rivières, L. J. E. Hudon, Montréal, L. G. Robillard sec.-gén., U. F. C. Chas Kho, l'Assomption, A. J. Beaulieu, Arthur Kose, E. H. Tellier, Montréal, directeur-propriétaire de l'ECLAIR.

M. Chas Desjardins, d'Ottawa, agent-général de l'Union St Joseph de cette même ville, assistait aussi, à titre d'invité. Sur les instances du président, et conformément au désir de l'assemblée, M. Desjardins adressa quelques mots au congrès, revendiquant avec énergie et conviction, les avantages de la mutualité comparée aux assurances ordinaires sur la vie. Les remarques si justes et victorieuses du confrère mutualiste, à l'encontre de certaines accusations futiles assez généralement portées contre la mutualité, furent vivement applaudies par les sociétaires de L'U. F. C.

M. le président général, l'abbé M. Auclair, ouvrit lui-même l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux délégués. Forcé de se retirer, par suite d'affaires pressantes, M. le président général appela au fauteuil, pour le remplacer, M. J. M. Amédée Denault, l'un des vice-présidents de l'association. A la suggestion de celui-ci, et avant le départ de M. le curé Auclair, l'assemblée adopta unanimement des résolutions de sympathie pour son fondateur, dans le grand deuil qui l'afflige, par suite de l'incendie de l'église et du presbytère de St Jean Baptiste de Montréal. Sur proposition de M. le secrétaire général Robillard, on vota aussi des remerciements à M. le curé Auclair, qui ve-

nait de se démettre officiellement de ses fonctions de Président-Général, dans l'exercice desquelles il n'a cessé de rendre à l'association les services les plus signalés.

L'assemblée, repassant ensuite à l'ordre du jour, l'assistant-secrétaire, M. F. X. Larrivée, donna lecture des procès-verbaux des assemblées générales, régulière et spéciales, tenues au cours de l'exercice finissant, 1897-98. Ces procès-verbaux ayant été unanimement ratifiés, le Secrétaire général donna lecture de son rapport annuel.

Dans ce rapport du Secrétaire Général sur les opérations du dernier exercice et les perspectives du prochain, lequel rapport fut reçu aux applaudissements unanimes, on trouve des chiffres fort édifiants sur les développements remarquables pris par L'Union Franco-Canadienne. Nous estimons devoir en relever ici quelques-uns.

Au delà de dix-huit cents aspirants ont sollicité leur admission dans L'U. F. C., depuis le 1er octobre 1894, date de sa fondation. Sur ce nombre, elle conserve douze cents membres en règle, par suite de la proportion ordinaire des renoncements (lapses) dans les associations de ce genre et les compagnie^s d'assurance-régulière. Ses certificats de dotation étant de \$250, \$500 ou \$1,000, la moyenne en est de 621 $\frac{1}{2}$ porteurs d'un certificat de \$1,000. Sa réserve actuelle étant de \$6,156,72, le crédit proportionnel de chacun de ses adhérents dans cette réserve se trouve être de \$9.94. En 1888, quatorze ans après sa fondation l'Ordre Indépendant des Forestiers n'offrait encore un crédit proportionnel, dans la réserve, que de \$9.98. pour chacun de ses membres. Durant le prochain exercice. L'Union Franco-Canadienne, en supposant qu'elle ne conserve que le nombre de sociétaires qu'elle compte actuellement — et cela n'est guère probable, vu qu'elle recrute présentement environ deux cents adhérents par mois — encaissera près de quinze mille piastres de contributions de toutes sortes. Une garantie supplémentaire de dix mille piastres a été souscrite par quelques-uns de ses membres les plus en vue; de sorte qu'elle pourra compter sur tout près de trente mille piastres pour faire face à ses obligations, au cours de l'exercice 1898-99.

Elle a pris aussi les moyens de mettre également sur un pied de parfaite efficacité sa Caisse des Malades, par différents amendements lui créant de ce chef une position semblable à celle de L'O. I. F., qui possède aujourd'hui cent mille piastres de réserve à sa Caisse des Malades, et lui permettant d'espérer un résultat identique, après quelques années d'opération.

Voilà, très sommairement, le travail judiciaire, déjà accompli ou poursuivi par cette vigoureuse association de bienfaisance, que nous sommes fiers de présenter comme un prototype des résultats heureux auxquels peut en arriver une solide organisation de mutualité française et catholique, bien entendue et judicieusement conduite.

On adopta à l'unanimité une série de trois résolutions ratifiant certaines décisions prises par le Bureau de Direction relativement à l'économie interne de l'association.

Le projet de refonte des "Constitution et

Règlements" de L'Union Franco-Canadienne, préparé par un comité spécial, revu et présenté par le Bureau de Direction, fut unanimement adopté, chapitre par chapitre, à la suite de discussions amicales et avec de légers amendements.

Voici les deux chapitres les plus importants de ces nouveaux règlements refondus :

LE CONSEIL GENERAL.

Le Conseil Général remplace l'Assemblée Générale, et est formé comme suit :

1. Ceux des membres du Bureau de Direction qui ne font pas partie du Comité d'Organisation et de Législation, sauf pour MM. l'abbé Magloire Auclair et Gustave Lamothe, C. R., lesquels y sont de droit, en qualité de fondateurs de l'association; sauf aussi pour le Secrétaire Général actuel, qui agira comme greffier d'office du Conseil Général, pendant la durée de ses fonctions au Bureau de Direction;

2. Les deux représentants provinciaux du Président Général;

3. Un représentant du Président Général pour chacun des diocèses du Canada français;

4. Un représentant des membres, aussi pour chacun des diocèses du Canada français;

5. Tous les sociétaires, de la section des hommes, de L'Union Franco-Canadienne ont droit d'assister aux séances du Conseil, Général, de prendre part aux discussions, mais ils n'ont pas droit de vote.

L'élection des représentants des membres se fait d'après le mode indiqué, en temps et lieu, par le Bureau de Direction.

Le quorum des assemblées du Conseil Général est de quinze membres.

Les dépenses de voyage, dûment constatées et encourues par les délégués au Conseil Général, sont remboursables à ceux qui assistent avec exactitude aux séances des assemblées du Conseil Général, ainsi qu'à ceux qui n'ont été que temporairement absents, en vertu d'un congé du Président Général.

La première assemblée régulière des membres du Conseil Général aura lieu dans le courant de février mil huit cent quatre-vingt dix-neuf. A compter de cette date, les assemblées régulières du Conseil Général ont lieu tous les ans, dans le courant du mois de février, à la date et l'endroit fixés par le Bureau de Direction, et dont avis est donné par lettre recommandée, à chacun des membres du dit Conseil Général. Les élections n'ont lieu qu'aux assemblées régulières.

La séance est ouverte par le Président Général, et chaque officier doit faire son rapport.

Après la lecture des différents rapports, et après que toutes les affaires sont terminées, on procède à l'élection des Directeurs.

Le Bureau de Direction et le Comité d'organisation et de législation ont le droit de convoquer des sessions spéciales du Conseil Général, aussi souvent qu'ils le jugent à propos.

Les avis des sessions spéciales convoquées par le Bureau de Direction doivent mentionner les questions qui feront le sujet des délibérations de ces réunions, et aucune autre question que celles mentionnées dans les avis de convocation ne peut être discutée à ces sessions spéciales.

Les présents règlements peuvent être amendés par un vote des deux tiers des membres présents à une assemblée régulière du Conseil-Général, convoquée régulièrement d'après les règlements de l'association, pourvu, toutefois, que le texte des amendements projetés ait été mis entre les mains du

Secrétaire-Général, au moins un mois avant la réunion de telle assemblée du Conseil-Général. Tout amendement aux règlements n'a, cependant, force de loi qu'après avoir été ratifié par une majorité des deux tiers des membres présents à une réunion du Comité d'organisation et de législation, réunion tenue dans les quinze jours qui suivent l'assemblée du Conseil-Général. Dans les mêmes conditions, les susdits amendements peuvent être désavoués et annulés à toutes fins que de droit par le Comité d'organisation et de législation.

COMITE SPECIAL D'ORGANISATION ET DE LEGISLATION.

L'Union Franco-Canadienne comprend, entre autres, un comité spécial, appelé "Comité d'organisation et de législation."

Ce comité se compose comme suit :

1o Monsieur Gustave Lamothe, avocat, C. R., Montréal ;

2o M. le Dr J. I. Desroches, membre du Conseil d'hygiène de la province de Québec, Montréal ;

3o M. P. V. Ayotte, libraire-éditeurs, Trois-Rivières ;

4o. Monsieur C. J. Magnan, publiciste et professeur à l'École Normale Laval, Québec ;

5o M. le Dr S. Boucher, Montréal ;

6o. Monsieur J. M. Amédée Denault, L. L. B., publiciste, Montréal ;

7o. Monsieur L. G. Robillard, inspecteur d'écoles et secrétaire général de L'U. F. C., Montréal.

Ce nombre peut être porté à douze, à la discrétion du comité d'organisation et de législation, de façon à assurer une représentation plus complète et équitable de tout le Canada français.

— Le comité d'organisation et de législation s'occupe de toutes les questions concernant :

1o. La propagande à faire en faveur de L'Union Franco-Canadienne, au moyen de la publicité et des conférences ;

2o Le développement de l'éducation morale et intellectuelle des membres de L'Union Franco-Canadienne ;

3o. La révision de la législation adoptée par le Conseil Général en amendement des constitutions et règlements de l'association ;

4o. L'adoption de règlements pour son opération régulière et sa régie interne, y compris le choix de ses officiers, etc.

Le président et le secrétaire de ce comité ont seuls le droit d'autoriser le paiement des sommes votées par le comité d'organisation et de législation.

Les membres de ce comité sont nommés à vie et ne peuvent conséquemment être remplacés que dans les cas suivants :

1o. Au cas de décès ;

2o. Au cas de radiation de la liste des membres pour quelque cause que ce soit ;

3o. Au cas de démission ;

4o. Au cas où, par suite d'abstentions répétées et sans motifs plausibles, d'incapacité naturelle ou légale, de refus d'agir dans la mesure de ses attributions, de conduite blâmable et pouvant préjudicier à l'association, ou pour toute autre cause jugée suffisante par le comité, un membre pourrait être remplacé d'office, à la majorité des deux tiers des membres présents à une assemblée régulièrement convoquée.

Toute vacance qui viendrait à se produire, au comité d'organisation et de législation, dans les circonstances susdites, ne peut être remplie que par le comité lui-même.

Les nouveaux règlements étant adoptés, on réglâ certaines affaires de routine, intéressant l'association, puis l'on procéda à l'élection des nouveaux directeurs, en remplacement de MM. les Drs Desroches et Boucher, MM. A. Paradis et J. M. A. Denault, sortant de charge, M. F. X. Larrivée, démissionnaire et M. L. G. Robillard, nommé directeur de droit. Furent élus, M. le Dr J. I. Desroches, M. M. Hornidas Pelletier, avocat, M. J. Carot agent d'affaires et inspecteur d'écoles, et J. M. Amédée Denault, publiciste.

Les autres membres du Bureau de Direction sont : M. M. le curé M. Auclair, et Gustave Lamothe, avocat, C. R., ainsi que M. L. G. Robillard, ancien inspecteur d'écoles, tous trois directeurs de droit, M. M. Réal Cloutier, entrepreneur-plâtrier, Dr P. Barrette, Anicet Chénard, imprimeur-éditeur, l'abbé J. B. Morin, missionnaire de la colonisation.

A une assemblée subséquente du Bureau de Direction, les officiers suivants ont été choisis. MM. :

Gustave Lamothe, C. R., président général.

J. M. Amédée Denault, L. L. B., publiciste, 1er vice-président général et inspecteur général.

Anicet Chénard, imprimeur-éditeur, 2nd vice-président général.

L. G. Robillard, ex-inspecteur

d'écoles, secrétaire général et agent général.

F. X. Larrivée, comptable, assistant secrétaire général.

M. J. Carot, Montréal, inspecteur d'écoles ; J. E. Parent, N. P. Saint-Jérôme, Qué., auditeurs.

Auguste Belleville, épicier Joliette, Qué. ; J. O. Chartrand, perruquier, Montréal, commissaires ordonnateurs.

Un vote de gratitude aux directeurs sortant de charge, notamment M. le Dr S. Boucher, et au Secrétaire Général pour son rapport si élaboré, ayant été unanimement passé, l'assemblée fut déclarée close. Elle avait duré de 10 h. a. m. à 3 h. p. m.

Un superbe dîner, servi au restaurant Grand Vatel, par les soins obligeants et tout personnels du Secrétaire Général, banquet dont le menu fut spontanément émaillé des chansons, comiques à se tordre, du gai chanteur, M. J. O. Chartrand : tel fut le bouquet de cette fraternelle et si intéressante réunion.

.... Une ame généreuse
Ne voit pas sans pitié la vertu malheureuse.
GRESSET.

Grandes sont les douceurs d'une union
fondée sur l'estime et sur la ressemblance
des caractères.

M. MONSTALON.

La vie des autres est une leçon pour nous.
SVRUS.

Province de Québec
District de Montréal
No 2023

COUR SUPERIEURE

Dame Marie Louise Massé, épouse comme en biens de Oseur Laferrrière, agent, et dûment autorisée à ester en justice, tous deux des Cité et District de Montréal.

Demanderesse

vs

Le dit Oseur Laferrrière,

Défendeur

La demanderesse, à ce jour, intente une action en séparation de biens contre le défendeur.

P. A. Bégin,

Avocat de la demanderesse.

Montréal 22 Janvier 1898.

COUR SUPERIEURE

Louise Perrault, des cité et district de Montréal, épouse de Guillaume Désormiers dit Gusson, charron et marchand de bois et charbon du même lieu, à ce jour, intente contre lui une action en séparation de biens. No 732 Cour Supérieure, Montréal.

P. A. Bégin.

Avocat de la demanderesse.

Montréal 3 Février 1898.

FEUILLETON DE "LA CLOCHE DU DIMANCHE." 15

PELERINAGE A JERUSALEM

— OU —

VOYAGES ET AVENTURES D'UNE JEUNE FILLE.

Le lendemain matin elle tira de son sac une lettre que lui avait remise le bon vieux curé de Bresciola-Borgo, et qui devait lui servir d'introduction auprès de la vénérable mère supérieure du couvent de Santa-Croce.

Elle fut reçue par une jeune novice qui l'introduisit dans un parloir. Brigitte fit le signe de la croix et pria avec ardeur ; il lui sembla que son sort allait se décider. La novice revint bientôt et la conduisit à la cellule de la supérieure.

Celle-ci, brisée par l'âge mais encore douée d'une intelligence supérieure, regarda longuement la jeune fille qui lui remit sa lettre de recommandation. Après avoir lu la missive, la vénérable religieuse jeta sur sa visiteuse un regard où se peignait l'étonnement et l'admiration. La novice, debout à l'entrée de la cellule, son trousseau de clefs à la main, fit un pas en avant pour mieux voir celle qui causait une si grande émotion à sa vénérable supérieure.

— Que désirez-vous, mon enfant, demanda enfin celle-ci, invitant Brigitte à s'asseoir.

— Révérende Mère, répondit la jeune montagnarde, je désire accomplir un vœu et je prie le bon Dieu qu'il vous permette de m'aider à exécuter mon projet.

— Ne craignez-vous pas les fatigues et les dangers d'un si long voyage ? demanda la vieille religieuse avec bonté. Vous rendre à Jérusalem !... L'homme le plus fort n'oserait rêver d'en faire autant.

— Je ne crains pas les dangers, reprit Brigitte. Dieu me soutiendra. Son divin Fil a tant souffert par amour pour nous.

— C'est une sainte ! s'écria la Supérieure.

— Oui, une sainte ! répéta la novice. Santa, santa giovinetta !

— Oh ! non, dit Brigitte en rougissant, je suis loin d'être une sainte, mais je puis le devenir, si j'ai le bonheur de visiter le tombeau du Sauveur.

— Savez-vous combien le chemin à parcourir est long et difficile ?

— Oui, vénérable mère.

— Que vous aurez à traverser la mer ?...

— J'ai lu que, du temps des Croisades, une armée nombreuse fit le voyage sans passer par la mer, et c'est ce que je voudrais faire aussi.

— Vous choisiriez donc la voie la plus longue et la plus pénible ?

— Oui... D'ailleurs sur mer il me serait impossible de mendier mon pain. Puis, je suis persuadée qu'il est bon de se préparer sur terre par un voyage difficile au grand voyage pour l'éternité.

Ces paroles enthousiastes firent une grande

impression sur l'esprit de la Supérieure. Elle admirait la courageuse enfant et se dit qu'elle était bien heureuse d'avoir de si nobles aspirations. N'eût été son grand âge, elle eût peut-être souhaité de pouvoir l'accompagner. Mais elle sut maîtriser son émotion et c'est d'une voix calme qu'elle dit :

— Sœur Marie, donnez à cette bonne jeune fille la meilleure de nos cellules. Je la confie à vos soins et vous prie de faire en sorte qu'il ne lui manque rien. Et vous, ma chère enfant, prenez un peu de repos, vous en avez grandement besoin. Je prierai pour vous et je consulterai notre révérend directeur relativement à ce qu'il me sera permis de faire pour vous.

Brigitte salua respectueusement la bonne religieuse et suivit la novice. Celle-ci lui ouvrit bientôt la porte d'une cellule plus belle que celle des sœurs du couvent et qui, meublée avec un certain luxe, était réservée aux visiteuses de distinction. D'autres novices, toutes jeunes comme leur compagne, vinrent voir la belle petite étrangère et eussent bien volontiers appris d'où elle venait et où elle se rendait, mais leur curiosité ne fut satisfait ni par Brigitte ni par celle qui avait reçu l'ordre de se mettre à sa disposition.

Rien de net, de confortable et de gai comme la chambrette où Brigitte se vit installée avec des soins vraiment touchants. Mais ce qui lui fut le plus agréable, c'était un grand crucifix, une belle statuette de la Sainte Vierge et surtout un petit reliquaire avec une parcelle de la vraie croix. Elle s'agenouilla pieusement et pria avec ferveur.

Quand elle se fut relevée, sœur Marie lui dit :

— Venez donc près de la fenêtre, vous y jouirez d'un coup-d'œil magnifique. Voici les lagunes sillonnées par les gondoles rapides... Écoutez : un rameur chante une belle romance : " Jérusalem délivrée. " Vous ne comprenez peut-être pas les paroles : il s'agit des vaillants chevaliers qui partirent pour la Palestine afin de délivrer le tombeau du Sauveur... Mais que je suis donc distraite ! J'oubliais que vous devez avoir faim ! Excusez-moi, je reviens à l'instant.

Elle sortit en courant, gaie et légère comme toute jeune fille qui a trouvé sa voie et obéit à la volonté de Dieu. Brigitte, émue jusqu'aux larmes, s'agenouilla de nouveau et pria pour celles qui lui accordaient si gracieusement l'hospitalité. La novice revint bientôt et déposa sur une petite table du

chocolat, du macaroni et un verre de vin de Chypre.

— Je vous sers comme une grande dame dit-elle en riant ; mangez et buvez, c'est de bon cœur qu'on vous l'offre.

Puis elle sortit de nouveau, appelée par la cloche qui annonçait l'heure de la prière.

Son absence ne fut pas longue. A peine Brigitte eut-elle achevé son repas, qu'elle fut invitée à se rendre chez la supérieure qui désirait l'interroger de nouveau. Le directeur venait d'arriver et il voulut assister à l'entrevue.

Le digne prêtre se montra très-sévère, à la grande douleur de la pèlerine. Non-seulement il désapprouva son projet et il refusa de lui prêter la moindre assistance, mais il lui ordonna formellement d'y renoncer. Il ne voulut rien écouter.

— Je ne puis, lui dit-il, en jetant sur elle un regard qui la fit trembler, je ne puis vous encourager à faire ce que je considère comme une entreprise téméraire, coupable même. Avez-vous songé à la douleur de votre frère et surtout aux angoisses de votre chère mère ? Dieu nous impose souvent des devoirs très pénibles, mais alors il sait nous aplanir les voies, il nous conduit pour ainsi dire par la main. Vous parlez de voies intérieures... N'est-ce pas plutôt orgueil et présomption ? Un pèlerinage est une excellente chose en lui-même, mais ce que vous prétendez faire est impossible. Le ciel ne vous demande pas cela. . . Retournez à votre chambre et priez Dieu qu'il vous accorde la grâce de devenir plus raisonnable. Remplissez les devoirs de votre état, aimez ceux qui pleurent sans doute votre perte, travaillez, priez, soyez une bonne et pieuse fille et abandonnez un rêve qui ne saurait jamais se réaliser.

Brigitte, les larmes aux yeux, voulut supplier encore, mais d'un signe de la main le directeur la congédia.

La novice et une de ses compagnes l'attendaient dans sa cellule. En la voyant toute en larmes, elles cherchèrent à la consoler. Trop émue pour leur répondre, elle se contenta de dire qu'elle avait besoin de repos et les bonnes filles se retirèrent en lui souhaitant paix et bonheur.

Restée seule, Brigitte fit ce qu'elle avait coutume de faire à chaque difficulté qu'elle rencontrait ; elle s'agenouilla devant l'image du Sauveur et pria dévotement.

— O mon Dieu, dit-elle en soupirant, continuez à me protéger comme vous avez daigné le faire j'usqu'à ce jour. J'ai quitté mon bon frère et ma mère bien aimée, j'ai dit adieu à la maison paternelle, à mon village, à ma patrie, dans l'unique but d'aller baiser là-bas, dans la Terre-Sainte, la trace de vos pas. Le courage ne me manque pas, ô mon Dieu, mais j'ai besoin de votre secours. Ne repoussez pas ma prière, ô vous qui aimez les pauvres, car je suis pauvre ; donnez-moi la force, ô vous qui fortifiez ceux qui croient, car j'ai la foi ; vous voulez que même les petits des oiseaux trouvent leur nourriture, assistez une pauvre petite fille, afin que, si la chose est possible, elle vous aime encore plus qu'elle ne vous a aimé par le passé.

A Continuer